



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°43-2024-085

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2024

# Sommaire

**43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire /**  
43-2024-04-11-00002 - 2024-10 Arrêté portant compo conseil discipline  
Cédric MAGNE (2 pages)

Page 3

43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de  
secours de Haute-Loire

43-2024-04-11-00002

2024-10 Arrêté portant compo conseil discipline  
Cédric MAGNE

## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

### ARRÊTÉ N° 2024 - 10

#### PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – DOSSIER MAGNE

LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de la sécurité intérieure,
- VU** l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du conseil de discipline des sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** le tirage au sort du 11 mars 2024 des représentants de l'administration et des sapeurs-pompiers volontaires siégeant au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** l'arrêté conjoint n° 2022-30 de monsieur le Préfet de la Haute-Loire et madame la Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire du 24 octobre 2022, portant organisation administrative et fonctionnelle du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et de son corps départemental,
- VU** l'arrêté n° 2024-183 portant suspension de l'engagement du M. Cédric MAGNE, adjudant de sapeur-pompier volontaire, à compter du 26 février 2024,
- SUR** proposition de M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Loire, Chef de corps départemental,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires chargé d'examiner le dossier de l'adjudant Cédric MAGNE est composé comme suit :

#### Représentants de l'administration :

- Titulaires :
  - M. Jean-Paul AULAGNIER
  - M. Guy PEYRARD
  - Mme Sophie COURTINE
  - M. Jean-Luc VACHELARD
- Suppléants :
  - Mme Christelle VALANTIN
  - M. Philippe DELABRE
  - M. Jean-Paul LYONNET
  - M. Michel BRUN

## Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

### Titulaires

- Lieutenant Rémy FAURE
- Capitaine Eric COSTE
- Infirmier-lieutenant Estelle BASTIE
- Adjudant-chef Laure MOULIN

### Suppléants

- Lieutenant Sébastien GIRAUD
  - Lieutenant Eric BOUDET
  - Adjudant-chef Richard CONCHON
- Adjudant-chef Sylviane MONTCHAMP

**Article 2 :** Conformément aux articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours et M. le directeur des services du cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Puy-en-Velay le 11. MAR 2024



**YVAN CORDIER**